

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 octobre 2010

-----

L'an deux mil dix, le vendredi 22 octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

**1) Approbation du compte-rendu du 17 septembre 2010**

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le compte-rendu du 17 septembre 2010. Aucune remarque n'étant effectuée, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2) Information sur les décisions du Maire**

**2010-13** - Une maison d'habitation sise 35 rue du Moulin-à-Vent à Ecosnes (28320) cadastrée, section E 1112, 1124 et 1131 pour une contenance globale de 952 m<sup>2</sup>.

**Objet : Fiscalité locale – transfert part départementale de la TH (2010-10-01)**

La loi de finances pour 2010 a réformé la taxe professionnelle et a institué de nouveaux mécanismes ainsi que de nouvelles cotisations. Le bénéfice de certaines taxes, notamment la part de la taxe d'habitation qui revenait jusqu'à présent aux départements, a été transférée à d'autres collectivités : les communes et les communautés de communes.

Le département avait instauré un abattement supplémentaire de 5 % à compter du rang 3, c'est-à-dire les ménages qui ont au moins 3 personnes à charge.

Il est demandé aux collectivités de délibérer si elles souhaitent instaurer cette fraction d'abattement supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de ne pas appliquer d'abattement supplémentaire pour les foyers de rang 3 et plus de la Taxe d'Habitation.

**Objet : Location de la salle – Tarifs et règlement (2010-10-02)**

La dernière décision sur les tarifs de location de la salle des fêtes remontent à 2008. Vu les demandes, il serait souhaitable de procéder à une révision des tarifs de location.

Les nouveaux tarifs proposés :

1) pour les habitants de la commune : tarifs 2011

-Grande salle	300
-Grande salle + cuisine	420
-Petite salle + cuisine	260
-Grande salle + petite salle + cuisine	500
-Chauffage grande salle	70
-Chauffage petite salle	40
-Location couverts	0.90/personne

2) pour les personnes extérieures à la commune : tarifs 2011

-Grande salle	500
-Grande salle + cuisine	800
-Petite salle + cuisine	350
-Grande salle + petite salle + cuisine	900
-Chauffage grande salle	70
-Chauffage petite salle	40
-Location couverts	0.90/personne

4) pour toutes les associations : tarifs 2011

-1 <sup>ère</sup> location	gratuit
-Manifestation à but non lucratif	gratuit

-Manifestation à but lucratif – Grande salle	70
-Manifestation à but lucratif – Petite salle	35

5) caution de location :

tarifs 2011

-Grande salle	500
-Petite salle	200

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour et une abstention),

**Approuve** les tarifs proposés.

### **Objet : Enfouissement des réseaux (2010-10-03)**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rue de la Mairie, rue de la Libération, rue de la Harpe et rue de la Beauce.

Ce dossier sera prochainement examiné par la Commission Départementale de Programmation, et il convient donc au préalable de se prononcer sur les modalités de réalisation et de financement de l'opération.

En l'occurrence, deux plans de financement sont présentés (voir tableaux joints) :

- Le premier sous réserve d'un avis favorable de la commission,
- le second établi à titre exceptionnel par le Syndicat Départemental d'Énergies en vue de permettre la réalisation des travaux dans le cas d'un avis défavorable de la commission.

En conséquence, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le plan de financement n°1, avec participation du Conseil Général,  
**Coût Total 81 351 €**    SDE 28 : 39 600 €    CG28 : 13 845 €    **Commune : 23 145 €**    France-télécom : 4 761 €
- **Adopte** le plan de financement n°2, dans l'hypothèse où le dossier ne serait pas retenu par la Commission Départementale de Programmation.  
**Coût Total 81 351 €**    SDE 28 : 48 360 €    **Commune : 28 230 €**    France-télécom : 4 761 €

Par ailleurs, en cas d'acceptation de l'un des deux plans de financement cités ci-dessus, le Conseil Municipal :

- **S'engage** à ce que le lancement des travaux intervienne au cours de l'année 2011, en coordination avec les autres intervenants (Syndicat Départemental d'Énergies, France Télécom, ...),
- **Prend acte** que le non lancement des travaux dans le délai précité entraîne le retrait des partenariats financiers,
- ☐ **Confie** au Syndicat Départemental d'Énergies l'exécution des travaux communs de génie civil (terrassements, câblage d'éclairage public, reprise des installations des riverains) et la coordination des intervenants (entreprises, France télécom...), autorise à cet effet la signature par Madame le Maire des conventions à intervenir avec le SDE 28 et France Telecom, et approuve le versement au SDE 28 d'une contribution d'un montant de 3 310 Euros (soit 4,07 % de la valeur estimée des travaux) au titre des frais de constitution des dossiers d'exécution des travaux.
- **Sollicite** du Conseil Général et du Syndicat les subventions telles que prévues dans les plans de financement adoptés, au titre des travaux à intervenir sur le génie civil de télécommunications et le réseau d'éclairage public.

### **Comptes rendus de réunions**

#### **Communauté de communes du Val de Voise**

Bilan de la réunion du 13 septembre 2010.

Mme le Maire informe le conseil que l'animation été 2010 a concerné 99 enfants (dont 25 nouveaux) dont 9 enfants d'Ecrosnes, et signale que la soirée du bilan aura lieu le 5 novembre 2010 à Champseru.

La communauté de communes espère aller au-delà des 100 enfants et pour cela elle invite les mairies à communiquer plus largement (site internet et diffusion sur tous les supports d'informations municipales seraient à envisager).

Une nouvelle campagne de balayage a été engagée en septembre, mais afin d'éviter l'herbe dans les caniveaux, il faudrait prévoir des passages plus réguliers.

Projet d'accueil de loisirs : le besoin d'accueil cumulé s'élève à 210 enfants. L'estimation faite sur 252 enfants s'élève à 600 000 €, à répartir entre les familles, la CAF et la communauté de communes. Le financement ne peut pas se faire par une participation communale mais par une montée de la fiscalité intercommunale.

Zone d'activités intercommunale : Les achats et échanges de terrains sont terminés. Le coût final de l'opération s'élève à 309 423,32 €, soit 64 317 € de moins que l'estimation des domaines. La réalisation de cette zone sera confiée à un aménageur foncier.

L'association Espace Libre de Gallardon qui prodigue un enseignement musical, forte de son succès, doit recruter un nouvel enseignant. Pour ce faire, il faut trouver des financements et un dossier a été étudié par la commission services à la population de la communauté de communes. Une subvention a été sollicitée. La CdC n'a pas la compétence utile aux versements de subvention. Le projet est à l'étude.

Mme le Maire demande au conseil sa position sur cette éventuelle subvention qui serait octroyée par la communauté de commune.

Le conseil propose que ce soit la commune qui subventionne les 8 enfants d'Ecrosnes.

Réunion aménagement foncier : le classement des terres est terminé et est en corrélation avec celui de Gallardon. Le projet d'installation d'un bassin de rétention en limite de commune vers Germonval a été refusé par la police de l'eau. Leurs études démontrant qu'il serait plus utile d'en installer plusieurs sur le plateau du côté de Giroudet. Le conseil municipal ne comprend pas cette décision et sera attentif aux réunions du syndicat de la Basse-Voise quant à l'installation de ce bassin de rétention.

### **Affaires et questions diverses**

Olivier JACOMME informe le conseil que le deuxième camion de pompiers a été vendu pour la somme de 4 800 euros.

Virginie THOMPSON demande à ce que les containers à bouteilles soient vidés à Jonvilliers car ils sont pleins.

François VANNIER demande s'il est possible d'en installer un à Giroudet.

Thierry LANDAIS demande s'il serait possible d'aménager le carrefour de la RD 32 et de la 331.1 qui va à Giroudet pour des problèmes de visibilité. Il est répondu que dans le projet d'aménagement foncier, la commune a émis le souhait de prévoir d'agrandir le carrefour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.